

HONORAIRES VENTE HABITATION :

Sur le prix de vente	Honoraires TTC
Au-delà 800 000	3,5 %
De 700 001 à 800 000 €	4 %
De 600 001 à 700 000 €	4,5 %
De 500 001 à 600 000 €	5 %
De 400 001 à 500 000 €	5,5 %
De 350 001 à 400 000 €	6 %
De 300 001 à 350 000 €	6,5 %
De 250 001 à 300 000 €	7 %
De 200 001 à 250 000 €	7,5 %
De 150 001 à 200 000 €	8 %
De 100 001 à 150 000 €	8,5 %
De 50 001 à 100 000 €	9 %
De 0 à 50 000 €	10 %

A la charge du vendeur

HONORAIRES DE LOCATIONS ET D'ETAT DES LIEUX

- Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail sont partagés entre le bailleur et le locataire :
10 Euros T.T.C/M² à la charge du bailleur et 10 Euros T.T.C/M² à la charge du locataire.
- Les honoraires d'état des lieux d'entrée sont partagés entre le bailleur et le locataire :
3 Euros TTC/m² à la charge du bailleur et 3 Euros TTC/m² à la charge du locataire.

VENTE DROIT AU BAIL, FOND DE COMMERCE ET MURS COMMERCIAUX

- 8% HT, soit 9,6% TTC du prix de vente net vendeur ou 30% HT, soit 36% TTC du loyer annuel HT
 - Forfait minimum de 5000 € HT soit 6000 € TTC

LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES

- 30% HT, soit 36% TTC du loyer annuel HT réparti entre preneur et bailleur
Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion du contrat